



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 8 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 21 h 00 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 juillet, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DELIGNIERES Patrick, GIRARD Cathy, SAINTE FOIE Lydia, SILLIERES Jean-Raymond, CARTAUD Gérard, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude, MARTIN Michèle, VAISSE Jacques Michel.

Excusés : GUICHARD Cécile, DUFFORT Christopher

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Claude MACARY, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Décision particulière :

Compte tenu des conditions sanitaires particulières, le Conseil décide à l'unanimité que la réunion doit se tenir à huis-clos, en respectant les gestes barrière.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 Mai 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1. Demandes de subventions des associations

Il est rappelé que les subventions ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif. La plupart des associations ont adressées leur demande de subvention comme cela leur a été demandé. Ces dernières seront versées.

Un débat s'instaure quant à la demande de la société de chasse, suite à des événements récents dont l'issue finale a conduit à un accident de la circulation. Dans ces conditions, certains conseillers s'opposent au versement de la subvention. Il est donc décidé de procéder au vote : 2 Voix contre, trois abstentions et 4 voix pour.

Si la demande de subvention est bien accordée il est décidé d'adresser un courrier aux deux Présidents de l'association afin de proposer une rencontre avec Monsieur le Maire en présence des adjoints.

Comme l'an passé la demande de subvention initiale du comité des fêtes qui est de 1 500 € est réduite à la somme de 1 000 € du fait de la non tenue de la fête locale. Un courrier sera également adressé au Président afin de préciser que la demande de subvention est ramenée à 1 000 €. Le conseil salue l'effort consenti pour l'organisation de la course des caisses à savon.



Mairie de BIRAN

2. Compte rendu des différentes commissions du comité d'agglomération.

Peu d'actualité à évoquer, les réunions se tiennent pour la plupart en visio-conférence.

Nous pouvons retenir :

- Malgré les différentes annonces, l'arrivée de la fibre sur la commune n'est pas prévue avant 2024 ;
- En ce qui concerne le transport (cela concerne très peu la commune) un appel d'offre est en cours ;
- Il en est de même pour le projet de mise en place de vélos électriques en libre-service (commune d'Auch et environnantes)
- Périscolaire, un effort va être fait sur l'animation du temps périscolaire (découverte de pratiques sportives).
- Collecte des déchets, le tri sélectif est en augmentation les résultats sont encourageants, malgré cela toutes les communes sont confrontées aux mêmes incivilités car l'on retrouve toute sorte de déchets (Gravats, gros électroménager etc...) dans des zones où ils n'ont rien à y faire.

3. Délibération sur le devis complémentaire et avenant N°1 au marché du lot 6 Peinture concernant le centre social, Tourisme et Culture.

Monsieur le Maire présente le devis N°392 d'un montant de 2571,18 euros de l'entreprise PIKTOR (lot 6) pour les travaux de peinture de façade extérieure du centre social, tourisme et culture, et demande au Conseil de se prononcer sur ce devis.

Après discussion le Conseil Municipal décide d'accepter le devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce devis.

4. Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil, de l'avancement des travaux du centre socio-culturel ; La couleur de la teinte des boiseries sur la façade extérieure pose question ; Le conseil décide qu'il convient de s'en tenir aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France et au nuancier qui a été mis à disposition.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

La date du prochain conseil municipal : le 2 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.